



STÉPHANIE HUMBERT-BASSET

ANCRAGE

Mon village a perdu son nom

Comment rebaptiser un bourg sans en nier l'âme et l'histoire ? De plus en plus de communes, engagées dans des fusions, font face à cette difficulté.

PAR AGNÈS LAURENT

Une édition spéciale du bulletin municipal, une réunion publique retransmise en direct sur Facebook, neuf bureaux de vote... En ce début novembre, un petit coin des Vosges est gagné par l'effervescence. L'affaire est sérieuse. Voilà cinq ans qu'un simple nom de village empoisonne la vie locale. En 2015, Thaon-les-Vosges, Girmont et Oncourt décident de fusionner. La promesse est belle : plus de moyens, des services mutualisés. Reste un tout, tout petit problème : comment appeler ce nouvel ensemble ? Le plus logique serait de garder Thaon-les-Vosges, la plus grande des communes avec 9 000 habitants, mais les autres (respectivement 1 000 et 200 administrés) ont peur de disparaître. Alors, dans le secret des délibérations, le vote se porte sur un autre choix, rescapé d'une ancienne communauté de communes : Capavenir-Vosges.

Très vite, l'intitulé suscite rejet et moqueries. Les habitants trouvent qu'il ressemble à un nom de centre commercial. Les jeux de mots se multiplient comme ce « tacapavenir » au franc succès. Dans les réunions, les élus voient des sourires apparaître sur le visage de leurs interlocuteurs dès qu'ils parlent de leur ville, les projets qu'ils portent sont considérés avec moins de sérieux. Personne ne sait même comment désigner les habitants de cette petite agglomération. Mais il est trop tard : le préfet a validé l'appellation et le maire s'entête... jusqu'aux élections de 2020, qu'il perd en grande partie sur cette question. Le 8 novembre, Cédric Haxaire, le nouvel édile, organise un référendum. Le score est sans appel : à 91 %, la population vote pour donner le nom de Thaon-les-Vosges à la commune nouvelle, tout en gardant des mairies déléguées à Girmont et Oncourt.

Anecdotique, l'histoire de cet ancien centre industriel vosgien ? En apparence, seulement. Car depuis 2016, le mouvement de rapprochement s'est considérablement accéléré, avec la création de 793 communes nouvelles, issues de 2 500 villages. Chaque fois, la question du nom s'est posée. Quelques cas se résolvent très simplement, lorsque celui de la localité principale s'impose naturellement. Qui sait, par exemple, que les Sables-d'Olonne sont, depuis 2019, le résultat d'une fusion avec Château-d'Olonne et Olonne-sur-Mer ?

Mais la plupart des élus refusent cette solution et se lancent dans la recherche

d'une identité originale. Alors, les ennuis commencent. Les contraintes sont nombreuses : le toponyme ne peut pas dépasser 38 caractères, ce qui interdit d'accoler les anciens noms pour en former un nouveau. Il faut aussi prévoir la suite, l'ajout de communes qui devront se reconnaître dans la nouvelle identité. Enfin, il est recommandé de trouver un lien avec l'histoire ou la géographie locale. L'imagination est au pouvoir. Parfois pour le meilleur. Souvent pour le pire ou le très moyen.

Il y a ces noms-valises qui font sourire, comme cet Hypercourt, improbable assemblage de trois villages de la Somme, Hyencourt-le-Grand, Pertainet Omiécourt. Il y a ces dénominations qui ne disent rien de la spécificité du lieu, comme cet Entre-Vignes dans l'Hérault, chapeautant Vêrargues et Saint-Christol, choisi parce que les villages accueillent sept caves et deux coopératives, mais qui aurait très bien pu s'appliquer à la quasi-totalité des bourgs de cette région viticole. Il y a ces multiples Beauvallon, Valloire qui émergent, y com-

De petits détails heurtent, comme ces actes de naissance au nouvel intitulé

pris dans les paysages de plaines : « C'est valorisant d'opter pour un nom autour de "Val". Il y a là un certain désir de paraître », s'amuse le géographe Roger Brunet, auteur de *Nouveaux territoires et nouveaux noms de la France*, à paraître en février.

Emportés par leur projet, les maires sous-estiment l'importance de l'opération. « Baptiser un village, c'est autre chose que nommer une rue. On peut habiter rue du Poitou ou rue Charles-de-Gaulle sans se sentir lié par cette identité. En revanche, on est attaché à sa commune, c'est un marqueur », souligne Pierre Jaillard, président de la Commission nationale de toponymie, chargée de conseiller les élus dans ces évolutions. Lorsque le nouveau nom ne correspond à rien, les habitants le font savoir. Ils râlent contre les tracasseries administratives ou le courrier qui n'arrive pas. En réalité, ils pleurent une histoire qui disparaît. De petits détails heurtent, comme cet extrait d'acte de naissance sur lequel figure

le nouvel intitulé, et non plus celui auquel on s'est toujours référé. « Né à Capavenir, cela ne passait pas », reconnaît François Grandvallet, le maire délégué d'Oncourt. Le changement est d'autant plus difficile à avaler qu'il s'ajoute parfois à une modification des appellations de rues pour éviter les doublons. De quoi perdre définitivement ses repères. Ainsi, à Divatte-sur-Loire, l'une des deux rues des Sabotiers est devenue celle des Meuniers et une place de l'Eglise s'est muée en place Sainte-Magdeleine.

Quand les habitants rechignent, certains signes ne trompent pas. Au moment d'annoncer un décès dans le journal, ils persistent à mentionner le lieu historique. Lorsqu'ils sont compétiteurs sportifs, ils s'obstinent à arborer les couleurs de leurs clubs locaux. Et tous apprécient de voir leurs maires délégués continuer à présider les cérémonies devant « leurs » monuments aux morts les 8 mai et 11 novembre. Même lorsque la fusion est voulue et bien acceptée, l'affectif combat toujours un peu la raison administrative, comme en témoigne ce cri du cœur de Jean-Jacques Esteban, le maire d'Entre-Vignes. Lorsqu'on l'interroge sur le nom des habitants de sa commune, il répond : « Les Saint-Christolains d'Entre-Vignes et les Vêrarguois d'Entre-Vignes. » On n'efface pas comme ça des décennies d'histoire, surtout quand il s'agit d'une implantation familiale ancienne.

De temps en temps, la querelle prend une tournure juridique, comme à Divatte-sur-Loire, en Loire-Atlantique. Un petit groupe d'habitants, emmené par un historien local, a décidé de contester devant le tribunal administratif ce choix qui efface, à leurs yeux, celui de La Chapelle-Basse-Mer, ancien et au riche passé. L'initiative a tourné court : après une victoire en référé sur un vice de forme, le tribunal leur a donné tort sur le fond en première instance.

Dans les Côtes-d'Armor, l'ancien maire Romain Boutron, aujourd'hui président du conseil général, a préféré prendre lui-même l'initiative du retour en arrière. En 2015, il décide de regrouper sa commune de Plémet avec sa petite voisine, La Ferrière. « Il y avait beaucoup de discussions, de tergiversations sur la fusion, on résolvait des sujets compliqués, comme la convergence fiscale. La question du nom ne s'est pas posée de prime abord », se remémore-t-il. Lorsqu'elle émerge, il ne reste plus beaucoup de temps, les idées ne sont pas géniales, les élus tranchent en faveur de « Les Moulins », en référence à

— P. 30. Mon village a perdu son nom

— P. 32. Face à l'islam radical, les préfets en première ligne

un hameau du territoire, baptisé « Les Moulins à vent ». « Au bout de huit jours, on a compris qu'on avait fait une bêtise. Les gens n'étaient pas contents, nous non plus. Deux mois plus tard, on a décidé de revenir à Plémet », poursuit Romain Boutron.

Il faudra deux ans ainsi que de lourdes démarches administratives pour l'officialiser. A Thaon-les-Vosges, Cédric Haxaire espère qu'à l'été prochain, et au prix d'environ 20 000 euros de remise en état des panneaux et des logos, Capavenir-Vosges ne sera qu'un mauvais souvenir. Il n'en restera alors plus trace que dans quelques GPS non mis à jour et dans les actes notariés signés ces cinq dernières années. Comme un défi aux chercheurs des siècles prochains qui se demanderont d'où pouvait bien venir ce drôle de nom, sorti de nulle part et dont les habitants se sont vite débarrassés. *

Puissance publique

Face à l'islamisme, les préfets en première ligne

Créées il y a moins d'un an, les cellules départementales de « lutte contre l'islamisme et le repli communautaire » attendent de nouveaux moyens.

Une salle de prière clandestine tenue par des ultrareligieux découverte dans une villa du Gard ; des fesseurs dans le public qui, après leurs heures de cours, rejoignent une école coranique hors contrat aux accents fondamentalistes dans une ville moyenne au nord de Paris ; des commerces halal tenus par des individus suivis par les services de renseignement... Derrière chacun de ces contrôles et de ces fermetures, une même entité pilotée par les préfets : les Clir, pour « cellules de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire ».

Un sigle inconnu du grand public et pourtant au centre de toutes les attentions politiques. C'est en effet là que se joue l'une des ambitions affichées du gouvernement depuis des semaines : la lutte contre le « séparatisme » à l'échelon territorial. ►